

### Mission d'information sur la réforme du lycée

#### Pourquoi cette mission

---

- ➔ La réforme du lycée général et technologique a été préparée par un travail de consultation mené, au printemps 2008, par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, M. Jean-Paul de Gaudemar. Les premières négociations ont débouché, le 11 juin et le 2 juillet 2008, sur la signature de « *points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs* » de la réforme entre le ministre de l'éducation nationale et la plupart des organisations syndicales et lycéennes.
- ➔ Un projet de nouvelle seconde a été rendu public le 22 octobre 2008, mais devant les contestations de plus en plus fortes, le ministre de l'éducation nationale a décidé, le 15 décembre 2008, de suspendre sa mise en œuvre.
- ➔ Le 12 janvier 2009, le directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Richard Descoings, s'est vu confier une « *mission de concertation* ».
- ➔ S'il est normal que la réforme soit pilotée par l'exécutif, la matière étant essentiellement de nature réglementaire, la représentation nationale ne peut rester à l'écart du débat suscité par les initiatives de l'exécutif et s'abstenir, d'abord, de se prononcer sur le sens à donner à la réforme, puis de formuler ses propres préconisations.
- ➔ La mission a borné son champ d'investigation au lycée général et technologique parce que le lycée professionnel vient d'être réformé, rendant ainsi tout exercice « bilan-proposition », dans ce domaine, quelque peu prématuré.

#### Deux préalables à la réforme

---

- ➔ Elle doit se faire à moyens constants, comme s'y est engagé le Président de la République lors de ses vœux aux personnels de l'Éducation nationale à Saint-Lô, le 12 janvier 2009 : le nouveau lycée doit être mis en place sans, pour reprendre les termes utilisés à cette occasion, « *enlever un centime et sans supprimer un poste au niveau du lycée* ».
- ➔ La réforme doit être engagée rapidement. Celle qui est proposée ici se veut ambitieuse et non *a minima*. C'est pourquoi il conviendrait qu'elle débutât dès la rentrée 2010, sa mise en œuvre s'étalant sur deux, trois, voire quatre ans. En effet, il faut à la fois engager le processus, sinon le lycée ne sera jamais réformé, tout en faisant preuve de réalisme. Aussi ne peut-on transformer le lycée que si l'on admet que l'application de ses nouvelles modalités d'organisation nécessitera plusieurs années.

## travaux

---

- ➔ La commission a entendu plus de quatre-vingts personnes au travers de 33 auditions et deux tables rondes.
- ➔ Visites de terrain dans trois lycées et un centre d'information et d'orientation des académies de Lyon et de Créteil.
- ➔ 54 tables rondes menées par des députés dans un lycée de leur circonscription.

## composition

---

- ➔ M. Yves Durand, président (SRC), M. Benoist Apparu, rapporteur (UMP), M. Marc Dolez (GDR), Mme Françoise Guégot (UMP), Mme Anne Grommerch (UMP), M. Yvan Lachaud (NC), M. Guy Malherbe (UMP), Mme Martine Martinel (SRC), Mme Sandrine Mazetier (SRC), M. Frédéric Reiss (UMP), Mme Valérie Rosso-Debord (UMP).

## Liste des propositions du rapporteur

### Sur l'objectif de la réforme

---

**1** Faire du lycée général et technologique une étape intermédiaire, conduisant 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur et s'insérant dans le cursus scolaire et universitaire de la façon suivante. (Cf schéma page 8)

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2** Organiser les enseignements de Seconde et du cycle terminal autour d'un « triptyque » – culture générale (tronc commun), approfondissement/ exploration, accompagnement.

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011 et 2012**

### Sur l'organisation de la scolarité

---

**3** Passer de la Seconde « tri sélectif » à une vraie année de détermination (Cf schéma page 12)

**mise en œuvre rentrée 2010**

**4** Faire du cycle terminal (Première et Terminale) un temps de spécialisation progressive. (Cf schéma page 15)

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011**

**5** Mettre en place une alternative au redoublement en Seconde en créant un « sas » de rattrapage pendant l'été qui suit la fin de l'année scolaire.

**mise en œuvre été 2010**

**6** Instituer trois heures hebdomadaires d'enseignements d'accompagnement, support privilégié d'une pédagogie recourant davantage au « côte à côte » plutôt qu'au « face-à-face ».

**mise en œuvre rentrée 2009**

**7** Réduire l'horaire du lycéen à trente-cinq heures « toutes taxes comprises » par semaine : (Cf schéma page 18)

– dont trente heures pour le tronc commun, les enseignements de spécialisation et l'accompagnement ;

– dont cinq heures de « travail à la maison », mais organisées au lycée.

**mise en œuvre rentrée 2010 2011 et 2012**

**8** Tirer les conséquences de la nouvelle organisation du temps scolaire en refondant les programmes, notamment par le recours à des points de convergence entre les disciplines.

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011 et 2012**

## Sur la redéfinition du métier d'enseignant

---

- 9** Conserver une définition du service hebdomadaire, en y incluant les trois heures d'accompagnement des élèves

**mise en œuvre rentrée 2010**

## Sur l'évaluation des élèves

---

- 1 0** Recourir à des formes variées d'évaluation pour donner moins de poids aux notes « sélection-sanction », et prendre en compte l'ensemble des qualités et des compétences manifestées par les lycéens pendant leur temps de présence dans l'établissement.

**mise en œuvre rentrée 2010**

- 1 1** Engager la réforme du baccalauréat, celle-ci étant inséparable de la rénovation du lycée :

– conserver au baccalauréat son caractère d'examen national : cinq épreuves terminales (épreuve anticipée de français, philosophie, histoire-géographie et deux épreuves de la spécialisation) ;

– prévoir un contrôle en cours de formation pour les autres matières (langue vivante 1, langue vivante 2, éducation physique et sportive et autres enseignements).

**mise en œuvre Bac 2012**

- 1 2** Attribuer un coefficient important à la présentation par l'élève, devant un jury, d'un projet personnel élaboré pendant le temps scolaire consacré à l'accompagnement.

**mise en œuvre Bac 2012**

## Sur la vie lycéenne

---

- 1 3** Désigner un professeur référent chargé de suivre le lycéen pendant toute sa scolarité.

**mise en œuvre rentrée 2010**

- 1 4** Mesurer le phénomène du travail des lycéens pour appréhender son impact sur le suivi d'une scolarité normale.

**mise en œuvre 2010**

## Sur la gestion des établissements

---

- 1 5** Conforter la liberté pédagogique des équipes enseignantes en donnant une entière liberté de gestion des trois heures d'accompagnement.

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011 et 2012**

**1 6** Permettre aux équipes pédagogiques de disposer librement de 10 % de leurs dotations horaires pour bâtir des offres disciplinaires adaptées ; accorder des dotations horaires annualisées aux établissements qui le souhaitent.

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012**

**1 7** Donner aux établissements la possibilité de scinder ou d'élargir la classe à des fins d'efficacité pédagogique.

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012**

**1 8** Exploiter les nouvelles flexibilités pour expérimenter des grilles horaires faisant achever les cours devant les classes à quinze heures.

**mise en œuvre rentrée 2010**

### Sur l'orientation

**1 9** Inscrire l'orientation scolaire dans la durée, en s'appuyant sur la découverte concrète des métiers.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 0** Faire des établissements le lieu privilégié de l'orientation et y rapatrier les conseillers d'orientation-psychologues.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 1** Laisser les établissements organiser, de manière autonome et à partir de la Cinquième, des heures de découverte des métiers pour une durée maximale équivalent à une semaine par an.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 2** À terme, confier les centres d'information et d'orientation aux régions et décentraliser la gestion des conseillers d'orientation-psychologues.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 3** Favoriser réellement les réorientations en première à mi-parcours et en fin d'année par le recours à des sas de réorientation.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 4** Mettre à la disposition des élèves et des familles une information pertinente sur les formations du supérieur en exigeant une transparence complète sur les prérequis, les conditions et les taux de réussite et les perspectives d'insertion professionnelle.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 5** Renforcer l'efficacité de l'orientation active vers les études supérieures en l'organisant en début de terminale.

**mise en œuvre rentrée 2011**

**2 6** À terme, après concertation, mettre en place un service public de l'orientation et de l'insertion s'adressant à tous les publics de jeunes, dont le volet national reposerait sur la création d'une agence regroupant les moyens de l'État dévolus à ces politiques.

**mise en œuvre rentrée 2010**

### Sur la modification de l'accès à l'enseignement supérieur

**2 7** Réserver 50 % des places en institut universitaire de technologie aux bacheliers technologiques et permettre à ceux-ci de suivre, en début de première année, un sas méthodologique d'un mois pour les mettre en capacité d'affronter la concurrence exercée par les bacheliers généraux.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**2 8** Expérimenter dans une ou deux académies un dispositif réservant 20 % des places des classes préparatoires aux grandes écoles aux bacheliers issus des filières correspondantes du lycée.

**mise en œuvre rentrée 2012**

**2 9** À l'instar de la future première année de médecine, déspecialiser la première année de licence autour des quatre grands secteurs de formation de l'enseignement supérieur.

**mise en œuvre rentrée 2012**

**3 0** Généraliser à toutes les grandes écoles publiques le dispositif Sciences-Po d'admission des lycéens scolarisés en zone d'éducation prioritaire.

**mise en œuvre rentrée 2010**

**Faire du lycée général et technologique une étape  
Intermédiaire, conduisant 50 % d'une classe d'âge  
à un diplôme de l'enseignement supérieur  
et s'insérant dans le cursus scolaire et universitaire.**

**mise en œuvre rentrée 2010**

### Constat : le BAC général et technologique n'est plus une fin en soi

- ➔ La France a longtemps considéré que le **primaire correspondait au niveau minimum de connaissances dont un citoyen français devait disposer**. Ce n'est qu'avec le collège unique et la scolarité obligatoire jusque 16 ans puis la **création du socle commun de connaissances en 2005 que nous avons élevé cette exigence au niveau du collège**.
- ➔ L'évolution des besoins de notre société a conduit à une élévation **de la demande de qualification**. A la sortie de la guerre, pour être coiffeur ou agriculteur, il n'était pas nécessaire d'avoir un diplôme. Aujourd'hui il faut le bac. Pour passer le concours des écoles normales, le niveau demandé était celui de 3<sup>ème</sup> contre un BAC+5 aujourd'hui.
- ➔ Selon le directeur-adjoint en charge des questions d'éducation à l'OCDE, la France prend du retard dans la course à l'excellence : *« il lui manque cent mille têtes chercheuses par an pour qu'elle puisse fonder sa croissance économique sur la recherche et le développement »*.
- ➔ La place du lycée général et technologique dans le système éducatif doit être redéfinie, en articulant ce niveau d'enseignement avec le supérieur.

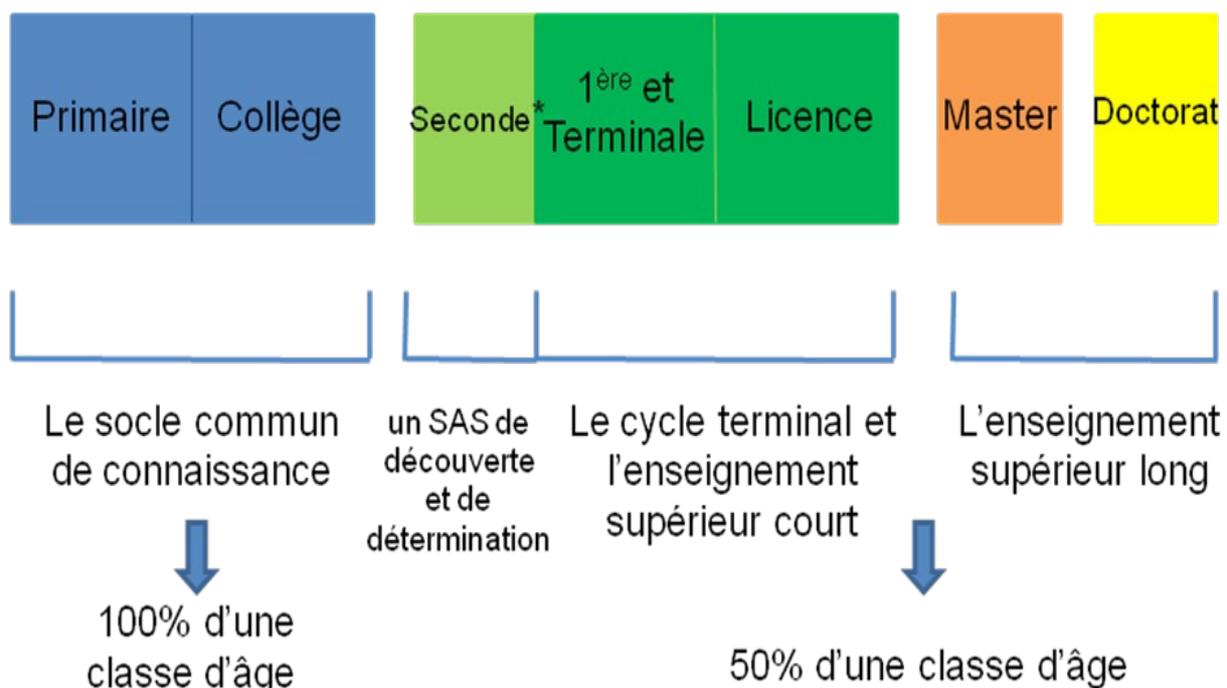
### Préconisation : une nouvelle organisation du parcours scolaire

- ➔ La segmentation du parcours scolaire et universitaire en primaire/secondaire/supérieur est dépassée. Une segmentation nouvelle s'impose. Elle est constituée d'**un premier bloc composé de l'actuel primaire et d'une partie du secondaire, le collège**, avec pour objectif 100 % d'une classe d'âge à ce niveau.
- ➔ **Un second bloc est constitué du lycée général et technologique et de la licence de l'enseignement supérieur**. Ce bloc répond à l'objectif dit de Lisbonne, à savoir 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.
- ➔ Dans cet ensemble, le lycée professionnel occupe toute sa place et sa récente réforme répond également à la nécessité de porter plus jeunes à ce niveau. L'objectif pourrait être de **25% d'une classe d'âge diplômée du Bac professionnel**.
- ➔ Cette présentation d'une nouvelle structuration du parcours scolaire et universitaire ne nécessite aucunement de fusionner des corps d'enseignants et les établissements correspondants, tout comme l'affirmation du socle commun de connaissances n'a pas entraîné une fusion du primaire et du collège.

## Schéma de la proposition 1

Faire du lycée général et technologique une étape  
Intermédiaire, conduisant 50 % d'une classe d'âge  
à un diplôme de l'enseignement supérieur  
et s'insérant dans le cursus scolaire et universitaire.

**mise en œuvre rentrée 2010**



\* Ce schéma ne prend en compte que le lycée général et technologique, le lycée professionnel ayant vocation à déboucher directement sur l'emploi.

### Organiser les enseignements de seconde et du cycle terminal autour d'un « triptyque »

- culture générale (tronc commun),
- approfondissement/exploration,
- accompagnement

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012**

### Constat : un lycée monocole

---

- ➔ « Trop de lycéens présentent de graves lacunes en culture générale » <sup>(1)</sup>.
- ➔ « Les jeunes veulent globalement pouvoir « goûter » à de nombreuses matières et options pour ne pas avoir à choisir trop tôt des filières très spécialisées qui les enferment dans quelques disciplines et restreignent ensuite leur choix d'orientation » <sup>(2)</sup>.
- ➔ Le lycée ne prépare pas suffisamment aux méthodes de travail de l'enseignement supérieur.

### Préconisation : une prise en charge des lycéens plus individualisée

---

- ➔ L'organisation des enseignements du lycée général et technologique doit être repensée pour permettre aux élèves d'effectuer de véritables choix. Dans ce but, la scolarité doit être organisée autour de **trois types d'enseignements** :
  - **des enseignements de culture générale**, qui constituent le prolongement de ceux dispensés au collège et visent à consolider les acquis du socle commun de compétences et de connaissances. Cette culture commune doit apporter aux jeunes la garantie qu'ils disposeront des outils intellectuels leur permettant de comprendre le monde et de suivre, avec succès, une formation supérieure ;
  - **des enseignements de spécialisation ou d'approfondissement** qui conduisent les élèves à choisir, progressivement et en toute connaissance de cause, une spécialisation, qui ne soit pas prédéterminée ;
  - **des enseignements d'accompagnement** ou méthodologiques, permettant à tous les élèves de bénéficier d'un suivi ou d'un soutien personnalisés, en effectif réduit.

<sup>1</sup> Compte rendu de la table ronde organisée par M. Etienne Blanc, député de l'Ain.

<sup>2</sup> Compte rendu de la table ronde organisée par M. Bernard Depierre, député de la Côte-d'Or.

- ➔ Le nouveau lycée doit permettre à tous les élèves, en difficulté ou non, d'être accompagnés, c'est-à-dire de bénéficier d'un encadrement pédagogique lorsqu'ils souhaitent conforter des acquis, découvrir de nouvelles méthodes de travail ou s'engager dans une démarche d'orientation visant à connaître les métiers et les formations.
- ➔ Ces enseignements d'accompagnement doivent se présenter sous la forme d'un menu, offrant à chaque élève un droit de tirage sur différents modes de prise en charge pédagogique, en particulier : des enseignements de méthodologie ou des modules de préparation à l'enseignement supérieur ; une aide individualisée (aide aux devoirs, à la rédaction, au raisonnement, un exercice ou un devoir étant repris et décortiqué) ; des activités pluridisciplinaires ; une aide à l'orientation ; des travaux de recherche encadrés, notamment au centre de documentation et d'information.
- ➔ Ce temps d'accompagnement garanti à chaque lycéen représenterait 10 % de l'horaire hebdomadaire. Inscrit dans la grille horaire de chaque lycée, il serait sanctuarisé et ne pourrait ainsi être sacrifié aux demandes de l'académie ou du ministère qui voudrait utiliser ces heures à d'autres fins.
- ➔ Cette nouvelle définition du temps scolaire nécessite de revoir la formation des enseignants et implique une nouvelle définition du service hebdomadaire des enseignants pour y inclure les 3 heures d'accompagnement : 15 h d'enseignement disciplinaire et 3h d'accompagnement.

Passer de la seconde « tri sélectif »

à une vraie année de détermination

**mise en œuvre rentrée 2010**

### Constat : la seconde est une classe de pré sélection

- ➔ La seconde n'est plus une seconde indifférenciée mais une seconde de pré-sélection. Les options de détermination ne sont plus des modules permettant de découvrir de nouvelles matières ou bien d'éclairer les choix d'orientation mais des passages obligés pour s'orienter. 99% des élèves choisissent le module LV2 et ceux qui veulent faire S choisissent l'option Mesure Physique et Industrie.
- ➔ 15% des élèves de seconde redoublent, engendrant ainsi un gâchis humain et financier considérable.
- ➔ L'orientation en première, puis en terminale, est pilotée par les possibilités d'études supérieures et non par les goûts et les compétences.
- ➔ La charge de travail en seconde est considérablement plus élevée que celle de 3<sup>e</sup> sans accompagnement personnalisé des élèves.

### Préconisation : une seconde de découverte et de détermination

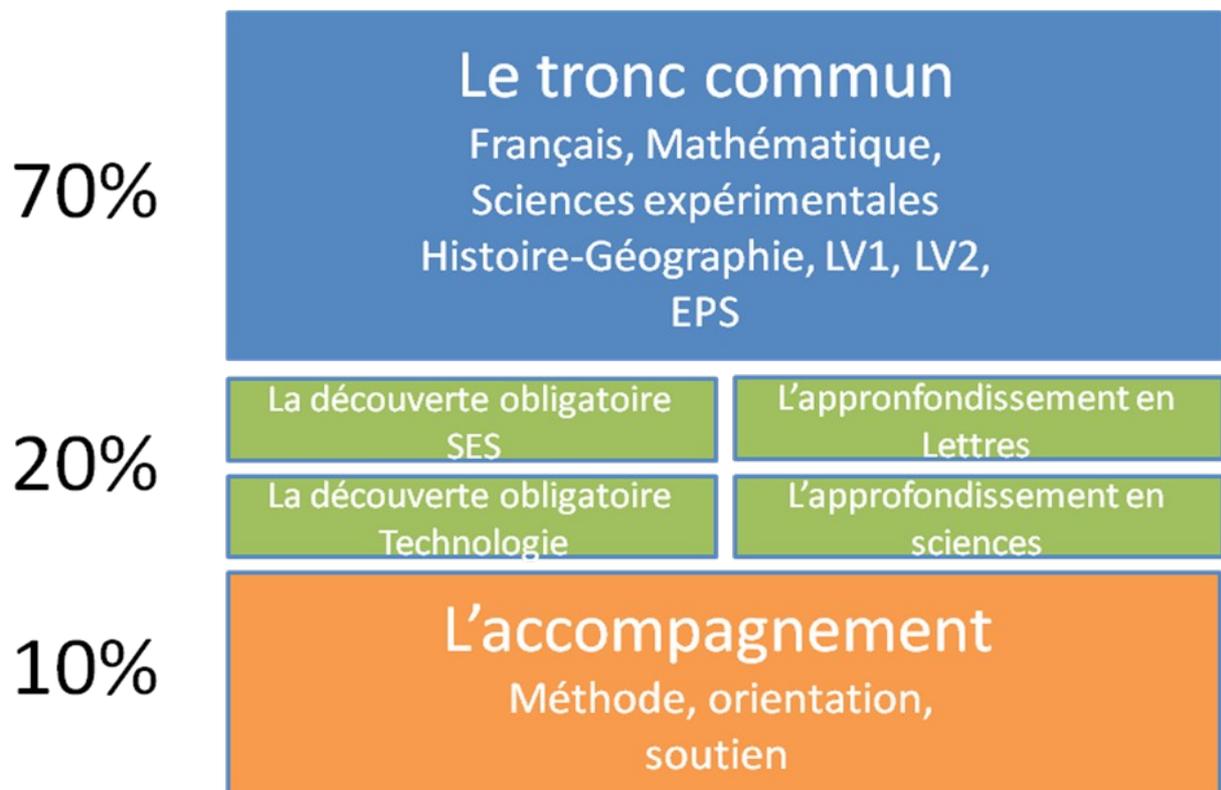
- ➔ La seconde doit permettre aux élèves de poursuivre l'apprentissage des matières déjà connues au collège : le tronc commun. Ce tronc commun comprendrait les mathématiques, le français, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales, la LV1, la LV2 et l'EPS pour un total de 70% du temps d'enseignement soit 21h.
- ➔ La seconde doit permettre d'approfondir 2 matières de spécialisation (lettres, sciences) et de découvrir 2 matières non enseignées au collège (technologie, sciences économiques et sociales). Ces 4 enseignements seraient organisés sous forme de 4 modules semestriels représentant 20% du temps d'enseignement soit 6h. Les matières nouvelles feraient l'objet de modules obligatoires.
- ➔ La seconde doit permettre de sortir des « cours magistraux » et des champs disciplinaires pour une prise en charge plus individualisée des élèves. Il s'agit de les accompagner en termes de méthode, de travail en groupe ou de soutien. Ce temps différent d'accompagnement représentera 10% du temps d'enseignement soit 3h.
- ➔ L'effet filière induit par les modules d'approfondissement serait fortement limité par le principe de la spécialisation progressive en première (cf. fiche 4).
- ➔ Le temps de présence au lycée, plus large que le temps scolaire, pourrait comprendre 5h de temps de travail personnel du type « travail à la maison » (cf. fiche 7).
- ➔ Afin de limiter les redoublements inutiles, il est proposé de créer des passages suspensifs à la réalisation d'un stage de cours d'été (cf. fiche 5).

## Schéma de la proposition 3

Passer de la seconde « tri sélectif »

à une vraie année de détermination

**mise en œuvre rentrée 2010**



Faire du cycle terminal, première et terminale,

un temps de spécialisation progressive

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011**

### Constat : la série « S » est la seule série généraliste

- ➔ 44% des bacheliers S ont choisi cette série par goût des sciences mais 30% pour se garder ouvertes toutes les portes d'entrée du supérieur. Un tiers des bacheliers S s'inscrit dans des formations autres que scientifiques. Pour autant le ministère ne parvient pas à remplir la liste de postes ouverts au concours de l'agrégation de mathématiques.
- ➔ La série S est « *la seule véritablement généraliste, ce qui en résulte un mépris des filières L et ES (...), la filière S [permettant ainsi] de retarder le moment du choix de la spécialisation* »<sup>(3)</sup>.
- ➔ L'organisation actuelle des filières du lycée général et technologique. Cette critique ne constitue pas une nouveauté : cela fait quarante ans que les responsables politiques les réorganisent – par exemple en 1968 ou en 1993 – pour tenter de lutter contre leurs effets pervers, sans y parvenir.
- ➔ « *Souvent les jeunes choisissent une filière par défaut, soit par choix des parents, soit par peur de s'enfermer dans une spécialisation sans trop savoir ce qu'ils veulent faire plus tard, soit par rapport au taux de réussite d'une branche et surtout en référence à une hiérarchie de notoriété des différentes filières autant au niveau national que dans un lycée (on choisit la filière S car elle a bonne réputation).* »<sup>(4)</sup>.
- ➔ Le système actuel ne tient aucunement compte des goûts, des choix et des compétences, autres que purement scolaires, des élèves. À l'inverse, en triant les élèves, il stigmatise ceux qui sont écartés des séries prestigieuses et conforte les inégalités sociales d'orientation. Le système révèle toute sa perfidie en faisant en sorte que l'orientation, même à résultats scolaires comparables, varie en fonction de la profession des parents et de leurs diplômes : ainsi en classe de seconde, à résultats scolaires comparables, les enfants de cadres sont plus orientés en première générale que les enfants d'ouvriers, d'agriculteurs et de personnes inactives<sup>(5)</sup>.

### Préconisation : une spécialisation progressive ouvrant la voie à des réorientations

- ➔ La première et la terminale doivent être les années de spécialisation et de préparation à l'enseignement supérieur. Elles devraient reposer, comme en seconde, sur un triptyque d'enseignements, culture générale/ approfondissement/

<sup>3</sup> Compte rendu de la table ronde organisée par Mme Catherine Vautrin, députée de la Marne.

<sup>4</sup> Compte rendu de la table ronde organisée par Mme Arlette Grosskost, députée du Haut-Rhin.

<sup>5</sup> « L'orientation scolaire – Bilan des résultats de l'École – 2008 », Haut conseil de l'éducation, septembre 2008.

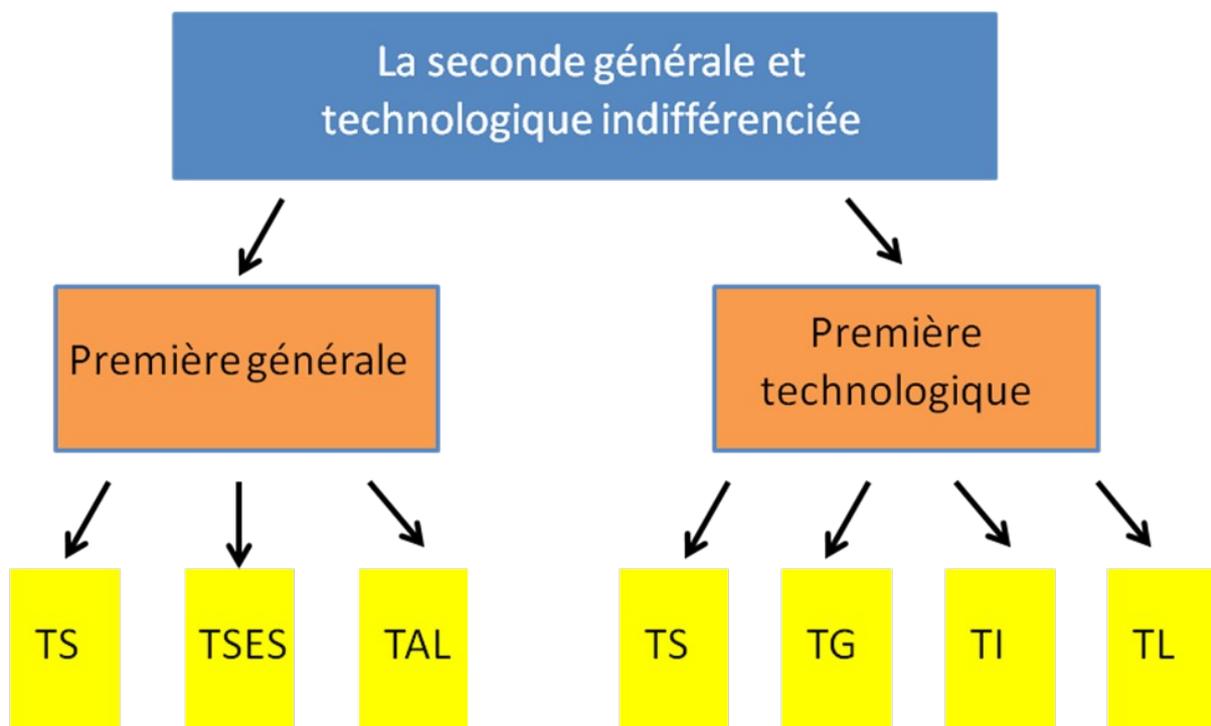
accompagnement, mais donnant plus de place aux enseignements de la spécialisation.

- ➔ Le tronc commun serait maintenu, mais réduit à quelques matières : histoire-géographie, langues vivantes (une et deux) et éducation physique et sportive, le français étant étudié en première et la philosophie en terminale. Les enseignements d'accompagnement seraient également maintenus, à hauteur de 10 % du temps scolaire.
- ➔ L'architecture générale des trois années de scolarité du lycée serait donc la suivante :
  - La seconde devrait être une vraie seconde indifférenciée et de détermination, les élèves devant choisir quatre enseignements de découverte, dont deux obligatoires, correspondant à des enseignements non suivis au collège (cf. fiche 2).
  - La première se subdiviserait en une première générale et en une première technologique. L'élève y suivrait des enseignements d'approfondissement représentant 40 % du temps scolaire et reposant sur des modes d'apprentissage spécifiques. En première générale, l'élève suivrait un parcours d'enseignements lui permettant d'approfondir les grandes disciplines propres à cette voie : mathématiques et sciences expérimentales, lettres et, enfin, sciences sociales. De même, en première technologique, l'élève suivrait des enseignements portant sur les sciences de l'industrie et du laboratoire, les sciences de la gestion et les sciences de la santé. A ces enseignements s'ajouterait un module de spécialisation, librement choisi par l'élève. Avec ce choix, l'élève donnerait une certaine coloration à son parcours.
  - La terminale serait l'année de la spécialisation poussée. L'élève choisirait, au sein de la famille technologique ou générale, une spécialité ou série représentant 50 % du temps scolaire.
- ➔ Avec la spécialisation poussée qui serait exigée en terminale, la série S ne serait plus la plus généraliste et élitiste du lycée, mais deviendrait une filière de formation authentiquement scientifique,
- ➔ La formule de spécialisation progressive permettrait des réorientations, à mi-chemin de première ou en fin de première par des SAS de réorientation (modèle SAS de fin de seconde cf. fiche 5) .

## Schéma de la proposition 4

Faire du cycle terminal, première et terminale,  
un temps de spécialisation progressive

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011**



**Mettre en place une alternative au redoublement  
en seconde en créant un « sas » de rattrapage  
pendant l'été qui suit la fin de l'année scolaire.**

**mise en œuvre été 2010**

### **Constat : le redoublement est un gâchis humain et financier inefficace**

---

- ➔ L'année de seconde est la plus redoublée du secondaire, collège et lycée confondus.
- ➔ **15% des élèves de seconde redoublent.** Ce redoublement est, sur le plan scolaire, le plus souvent inefficace pour le jeune redoublant.
- ➔ Il représente un coût estimé à 1 milliard €.
- ➔ Des dispositifs de soutien scolaire existent mais ils peinent à montrer leur pleine efficacité.

### **Préconisation : Créer un « SAS » de remise à niveau pendant l'été**

---

- ➔ Il faut que le conseil de classe ne prononce qu'exceptionnellement le redoublement en permettant de recourir à une solution alternative : le **passage suspensif en classe de première.** Le conseil de classe de fin de seconde disposerait donc de 3 options : le passage en première, le redoublement ou un passage suspensif.
- ➔ Ce passage suspensif conduit l'élève à accomplir pendant **un mois d'été un SAS de remise à niveau** à la suite duquel un conseil de classe prendrait une décision définitive.
- ➔ Ce sas devrait être conçu de manière à remédier aux faiblesses les plus grandes de l'élève. En effet, il s'agit de faire du « **sur-mesure** », en concentrant les efforts pédagogiques sur quelques points, et non d'obliger l'élève à parcourir à nouveau, à marche forcée des pans entiers du programme
- ➔ Il serait animé par des enseignants volontaires, rémunérés en conséquence, et organisé au niveau infra-académique, sur trois ou quatre établissements, afin de mutualiser les ressources nécessaires à son bon déroulement.
- ➔ **Un dispositif similaire pourrait être mis place pour la réorientation en milieu ou fin de première et au bénéfice des bacheliers technologiques entrant en IUT.**

### Réduire l'horaire du lycéen à

**35h TTC « Tout type de Travail Compris »**

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012**

### Constat : le temps de travail réel des lycéens est trop important

- ➔ Il n'est pas rare que la journée d'un lycéen commence à 8 h pour se terminer à 18 h et ce sans compter le temps de travail à la maison et le retour à la maison en milieu rural. **Un élève travaille ainsi entre 40h et 50h par semaine.** La lourdeur de la grille horaire du lycée n'empêche pas un nombre excessif de redoublements en seconde ni les échecs dans les formations supérieures.
- ➔ L'horaire moyen en classe du lycéen français est **supérieur de 10 à 20% à ceux pratiqués dans la plupart des pays européens.**
- ➔ L'emploi du temps au lycée se compose quasi exclusivement de cours magistraux. Ces cours magistraux sont essentiels mais ils ne préparent pas suffisamment au travail pluridisciplinaire, au travail personnel et à l'enseignement supérieur.
- ➔ Plus les heures de travail à la maison sont importantes, plus les élèves issus d'un milieu social favorisé sont avantagés. À l'inverse, ainsi que l'a affirmé un professeur du lycée Albert Camus de Rillieux-la-Pape « **plus les élèves passent du temps au lycée, mieux ça vaut pour le principe d'égalité** ».

### Préconisation : 35 h TTC

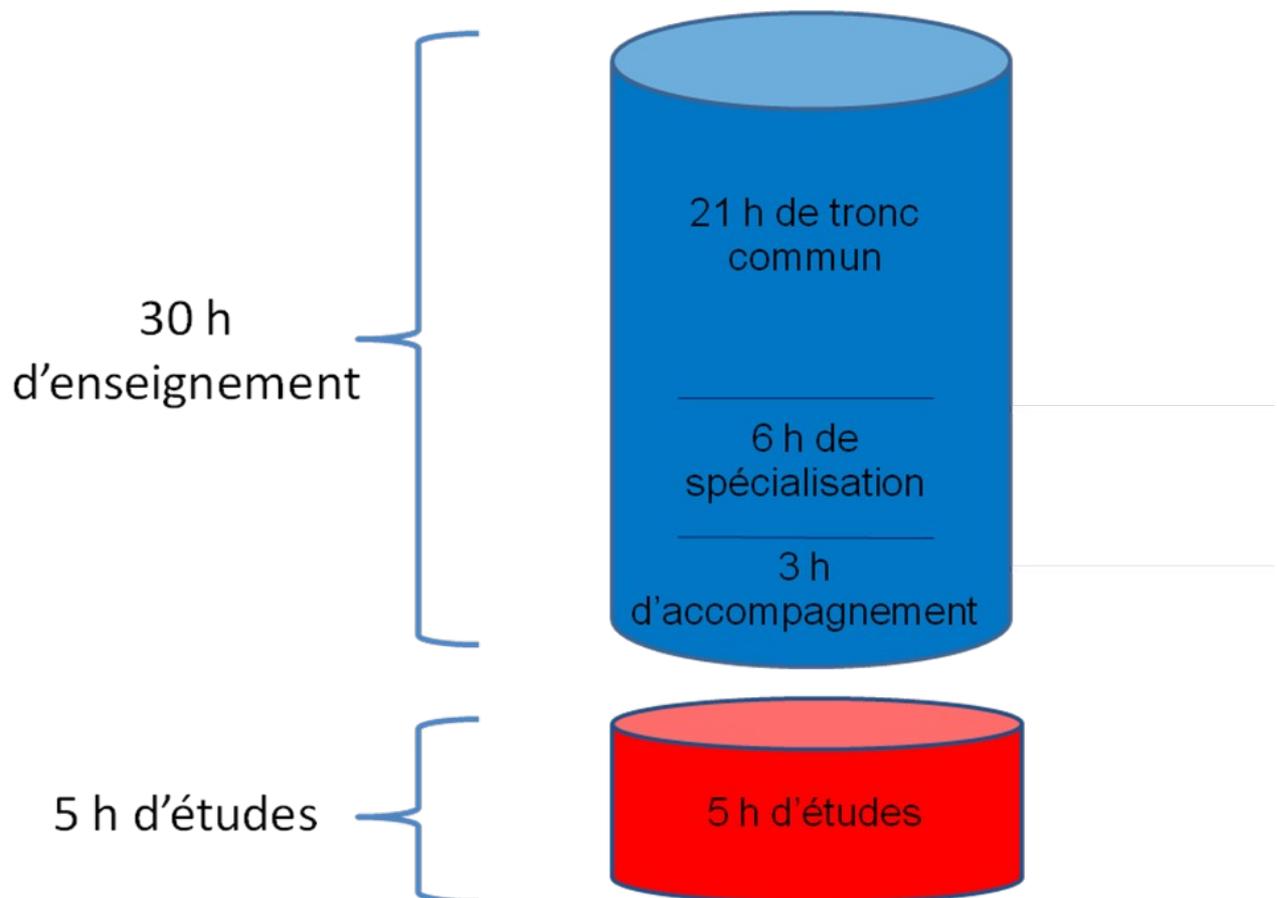
- ➔ L'horaire hebdomadaire des élèves doit être soumis à un plafond qui englobe des temps de présence au lycée différenciés, donnant de la place aux devoirs.
- ➔ Il est proposé de passer d'un système horaire conçu par référence aux heures de cours disciplinaires à un système fixant une limite horaire par élève, soit **35h au total, qui engloberait les cours en classe, les enseignements ou activités d'accompagnement (trois heures) et cinq heures de temps « d'études »**, permettant aux élèves de faire leurs devoirs au lycée avec l'aide d'enseignants.
- ➔ Ces heures « d'études » constitueraient un levier pour l'égalité des chances. Les bons élèves « *se fabriquent en dehors du temps scolaire, parce qu'ils vivent dans un environnement familial qui leur est favorable et qui les soutient, en leur permettant de revenir le lendemain au lycée avec des acquis plus importants et solides que leurs camarades qui ne disposent pas des mêmes atouts* » <sup>(6)</sup>.

<sup>6</sup> Compte rendu de la table organisée par M. Jean-Claude Mathis, député de l'Aube.

## Schéma de la proposition 7

Réduire l'horaire du lycéen à  
35h TTC « Tout type de Travail Compris »  
mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012

Exemple pour la classe de seconde



**Tirer les conséquences de la nouvelle organisation  
du temps scolaire en refondant les programmes,  
notamment par le recours à des points  
de convergence entre les disciplines.**

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012**

### Constat : les programmes sont lourds et cloisonnés

---

- ➔ Réduire le temps scolaire des lycéens, ajouter des heures d'accompagnement tout en maintenant l'intégralité des horaires disciplinaires est une équation impossible.
- ➔ Mettre en place un plafond de 35h au total (cf fiche 7) nécessite de revoir les horaires disciplinaires sans conduire à un lycée light.
- ➔ Le constat est archi-connu : « **Les programmes sont trop lourds et trop encyclopédiques ; les professeurs n'arrivent pas à finir les programmes** »<sup>(7)</sup>. Pour le directeur-adjoint en charge des questions d'éducation à l'OCDE, M. Bernard Hugonnier, la petitesse de notre élite scientifique à l'école s'explique, en partie, par des « *programmes trop lourds, trop disciplinaires, qui découragent les élèves* ».
- ➔ Les lycéens s'interrogent souvent sur l'utilité des disciplines parce qu'ils ont parfois le sentiment d'étudier deux fois la même chose. Tel est le sens de cette question posée par une élève du lycée Jean Renoir de Bondy : « *Pourquoi j'ai trente-neuf heures de cours disciplinaires, avec des sciences et vie de la terre, de l'histoire, etc., alors qu'en sciences de la vie et de la terre, j'ai de l'histoire ?* ». Cette élève s'interrogeait ainsi sur les raisons qui la conduisent à parcourir à deux reprises – en classe d'histoire et de SVT – les dates des découvertes scientifiques en biologie et en géologie.

### Préconisation : décroisonner les programmes

---

- ➔ Un enseignant de ce même établissement de Bondy a donné la solution qui permettrait d'éviter de tels doublons : « **On peut réduire le temps disciplinaire en multipliant les points de convergence entre les programmes...La vraie marge de manœuvre réside dans la « fusion » des programmes quand c'est possible.** »
- ➔ La réforme du lycée devrait donc être accompagnée de l'institution de **passerelles et de points de convergence entre les programmes**, afin de favoriser les synergies entre les disciplines.
- ➔ Les programmes pourraient être repensés, en recourant à la méthode des « **cercles concentriques** » préconisée par le doyen de l'Inspection générale de l'éducation nationale. Celle-ci consiste à **définir un « cœur » disciplinaire**, qui explicite ce qui doit être impérativement connu des élèves, et des **zones possibles d'approfondissement**, énumérées par l'Éducation nationale, mais dont l'exploration est laissée à l'initiative des professeurs.

<sup>7</sup> Compte rendu de la table ronde organisé par Mme Cécile Gallez, députée du Nord.

### Engager la réforme du baccalauréat, celle-ci étant inséparable de la rénovation du lycée

**mise en œuvre Bac 2012**

#### Constat :

---

- ➔ La **suppression pure et simple du Baccalauréat n'est pas souhaitable** pour des raisons « *pédagogiques (la perspective du bac permet de motiver les élèves et d'asseoir l'autorité de l'enseignant qui utilise l'échec potentiel à cet examen final comme « moyen de pression » sur les élèves) <sup>(8)</sup>. »*
- ➔ Il doit être réformé tout en veillant à conserver ses deux caractéristiques essentielles :
  - d'une part, son caractère d'examen national terminal et anonyme, ce qui permet de conserver sa valeur symbolique et sa plus-value pédagogique ;
  - d'autre part, son statut de premier grade de l'enseignement supérieur.

#### Préconisation : un baccalauréat resserré

---

- ➔ **Outre l'épreuve anticipée de français**, qui serait maintenue à la fin de la première, l'épreuve terminale comporterait **quatre épreuves écrites** : l'histoire-géographie, la philosophie et deux épreuves sur des enseignements de spécialisation.
- ➔ À côté de ces épreuves au format traditionnel, le baccalauréat devrait en comprendre une autre, plus novatrice, qui devrait être dotée d'un coefficient significatif. Pouvant être appelée **épreuve sur projet personnalisé** ou dossier personnel interdisciplinaire, elle consisterait, pour l'élève, à réaliser, puis à présenter devant un jury, un dossier faisant état de ses expériences pratiques, et des réflexions que celles-ci ont alimentées, menées dans le cadre des trois heures consacrées à l'accompagnement.
- ➔ **Tous les autres enseignements**, comme les deux langues vivantes, les enseignements de la spécialisation non contrôlés lors des épreuves terminales du baccalauréat, et le sport, feraient l'objet d'un **contrôle en cours de formation**, comptant pour l'attribution du diplôme.
- ➔ L'évaluation des langues vivantes devrait s'appuyer, quant à elle, sur le cadre européen commun de référence pour les langues <sup>(9)</sup>.

<sup>8</sup> *Compte rendu de la table ronde organisée par M. Rémi Delatte, député de la Côte-d'Or.*

<sup>9</sup> *Publié en 2001 par le Conseil de l'Europe, ce cadre définit une échelle de compétence langagière globale, comprenant trois niveaux (utilisateur élémentaire : le niveau « socle commun » ; utilisateur indépendant : le niveau « lycée » et utilisateur expérimenté), et des groupes de compétences en ce qui concerne l'écoute, la lecture, l'expression, la conversation, etc.*

### Conforter la liberté pédagogique

#### des équipes enseignantes

**mise en œuvre rentrée 2010, 2011, 2012**

#### Constat : le lycée est homogène, pas les lycéens !

- ➔ Le lycée de centre ville est géré exactement de la même façon que le lycée qui accueille une population rurale avec 2 heures de transport/jour. De même le lycée dont le recrutement s'effectue sur des CSP+ est le même que celui qui recrute des élèves d'un milieu social moins favorisé. **L'organisation pédagogique de Louis le Grand et Henri IV est la même que celle d'un lycée de banlieue.**
- ➔ Les équipes pédagogiques n'ont aucune marge de manœuvre pour adapter leur pédagogie à leur population lycéenne. **Tout est fléché au ¼ d'heure près.**
- ➔ Le projet d'établissement, aussi intéressant soit-il, ne dispose d'aucun moyen pour être réellement appliqué sauf le bénévolat des enseignants.
- ➔ La liberté pédagogique n'est pas une nouveauté : juridiquement, elle existe depuis un décret du 30 août 1985 de Jean-Pierre Chevènement, qui précise que les collèges et les lycées « *disposent, en matière éducative et pédagogique, d'une autonomie* », qui porte « *notamment [...] sur l'organisation en classes et groupes d'élèves* », « *l'emploi des moyens d'enseignement* » et « *l'organisation du temps scolaire* »
- ➔ La politique de l'égalité des chances impose au système éducatif de réussir, après sa massification, sa démocratisation et par conséquent d'être en mesure de proposer des remèdes adaptés à chaque situation d'échec ou de difficulté scolaire.
- ➔ Le lycée Jean Renoir de Bondy a mis en place, depuis plusieurs années, le dispositif consistant à prévoir une demi-journée par semaine pour la réalisation de projets permettant aux enseignants de travailler avec des petits groupes d'élèves. Permises par une réduction des heures affectées aux disciplines bien dotées, cette « *plage de projet* », selon les termes utilisés devant la mission par les enseignants de cet établissement, leur permet « *de faire ce qui ne pourrait jamais être fait autrement* », tout en « *fluidifiant* » la concertation pédagogique <sup>(10)</sup>.

#### Préconisation :

- ➔ Les trois heures hebdomadaires d'accompagnement auxquels auront droit tous les lycéens durant la semaine doivent être le terrain d'élection de la capacité d'initiative pédagogique des équipes enseignantes. Cette capacité d'initiative se traduirait par :
  - la **liberté d'organiser le contenu de ces trois heures d'accompagnement**, qui peuvent aussi bien revêtir la forme d'une aide individualisée, de travaux pratiques organisés en petits groupes d'élèves, d'une aide à l'orientation, etc. ;
  - la liberté d'affecter ces heures dans les emplois du temps.

<sup>10</sup> Table ronde du 10 avril 2009

- ➔ Cette liberté ne sera possible que si le ministère de l'éducation nationale ne publie pas de circulaires de cinquante pages sur l'emploi de ces trois heures. Il pourra tout au plus, à titre indicatif, proposer un menu des activités d'accompagnement pouvant être organisées par les établissements.
- ➔ Il est par ailleurs proposé d'accorder des marges de manœuvre aux équipes pédagogiques pour la gestion des dotations horaires affectées aux établissements, qui sont loin d'être « globalisées ». Le ministère ne devrait plus régler, au quart d'heure près, l'utilisation de la totalité des heures d'enseignement, mais accorder aux établissements un volant d'heures, 3 heures, non affectées qu'ils pourraient allouer librement entre les disciplines enseignées aux élèves, qu'elles appartiennent au tronc commun ou aux enseignements de spécialisation.
- ➔ Cette marge de manœuvre supplémentaire permettrait aux établissements :
  - de dédoubler des classes ;
  - d'organiser, sur une ou plusieurs semaines, des enseignements intensifs, de mathématiques ou de français par exemple, afin de « mettre le paquet », par la mobilisation d'heures destinées à d'autres matières, sur une discipline pour laquelle les enseignants constatent des lacunes importantes.
- ➔ On pourrait aussi permettre aux établissements d'aller encore plus loin si leurs équipes pédagogiques et de direction le souhaitent. Cette souplesse supplémentaire consisterait à annualiser les heures accordées *via* la dotation globale horaire. Ainsi, ces établissements auraient la liberté d'organiser leur emploi du temps, le ministère de l'éducation nationale fixant un seuil minimal obligatoire pour toutes les disciplines et déléguant une enveloppe globalisée de moyens horaires. Il devrait être possible, également, d'expérimenter l'enseignement de certaines disciplines sous la forme de cours magistraux, regroupant deux classes, afin de préparer les élèves aux méthodes de travail du supérieur. Cette organisation permettrait de libérer des professeurs et des moyens horaires, qui pourraient ainsi être mobilisés pour dispenser des enseignements en petits groupes.
- ➔ À l'instar de ce qui se pratique déjà pour l'éducation physique et sportive, il conviendrait par ailleurs d'encourager le regroupement des élèves par groupes de compétences en langues.

**Réserver 50 % des places en institut universitaire technologique  
aux bacheliers technologiques  
et permettre à ceux-ci de suivre, en début de première année,  
un sas méthodologique d'un mois  
mise en œuvre rentrée 2010**

### Constat : Les bacheliers technologiques n'ont pas assez accès aux IUT

- ➔ Le taux d'inscription immédiate des bacheliers de la filière générale dans le supérieur est de 100% contre 77% pour les bacheliers technologiques.
- ➔ Les IUT sont censés être les débouchés naturels des bacheliers technologiques. Or on assiste au « détournement » des places en institut universitaire de technologie (IUT) au bénéfice des bacheliers généraux. Les victimes en sont les bacheliers technologiques, dans des proportions telles qu'elles expliquent, pour partie, le taux d'échec élevé des étudiants titulaires de ce baccalauréat dans les formations supérieures<sup>(11)</sup>. En 2007, les IUT n'ont accueilli que 29,8 % de bacheliers technologiques, contre 68,7 % de bacheliers généraux (1,5 % de bacheliers professionnels).
- ➔ Plus de quatre bacheliers technologiques sur dix n'avaient pas fait le choix de leur orientation en licence et ont intégré l'université faute d'avoir pu s'inscrire dans la formation qu'ils voulaient. Il en résulte que la moitié des bacheliers technologiques inscrits en licence n'y sont restés qu'une seule année, qu'un sur trois s'est réorienté et que 16 % d'entre eux ont abandonné leurs études.
- ➔ Cet effet d'éviction ne s'arrête pas à l'entrée des IUT : si les bacheliers technologiques réussissent mieux en IUT que dans les formations générales (66,9 %), leur taux de réussite dans ces instituts reste en effet inférieur à celui des bacheliers généraux (82 %)
- ➔ Les IUT sont censés être des formations courtes c'est-à-dire déboucher sur l'emploi. 48 % des titulaires du DUT vont jusqu'à un niveau bac + 5, majoritairement en écoles d'ingénieurs et en écoles de commerce, d'une part, et en masters professionnels d'autre part. Pour beaucoup de bacheliers et de familles, les IUT constituent une voie d'accès parallèle et alternative aux classes préparatoires aux grandes écoles ou aux deux premières années à l'Université.
- ➔ Peu à peu les IUT deviennent les vrais premiers cycles de l'enseignement supérieur.

<sup>11</sup> L'annexe 5 comprend une série de tableaux sur les « parcours malheureux » des bacheliers, par filière (générale, technologique et professionnelle) et par série (S, ES, L, etc.), dans les formations supérieures (taux d'échec, de réorientation et de sorties sans diplôme).

## Préconisation : un quota de bacheliers technologiques dans les IUT

---

- ➔ Attribution de 50 % des places en IUT aux bacheliers technologiques.
- ➔ Cependant, s'il s'agit de frapper vite et fort, il convient aussi de pas imposer aux IUT des exigences qui ne tiendraient pas compte de leur situation particulière. C'est pourquoi la cible de 50 % devrait être modulée en fonction de l'environnement des instituts et de leur spécialité <sup>(12)</sup>.
- ➔ L'adoption de cette mesure devrait être accompagnée d'une réforme rapide de la filière « sciences et technologies industrielles » ou STI, car, alors que ses bacheliers constituaient un vivier de recrutement traditionnel pour les IUT, leur formation semble de plus en plus inadaptée aux profils recherchés par ces instituts.
- ➔ Il est proposé de créer un SAS d'adaptation pendant les vacances d'été pour les bacheliers technologiques et professionnels volontaires qui entrent en IUT.

---

<sup>12</sup> Par exemple, si l'IUT de Longwy accueille très majoritairement des bacheliers généraux, c'est parce qu'il ne comprend qu'un seul département, celui des mesures physiques, spécialité qui est enseignée dans le lycée général (intervention de M. Christian Cuesta, membre du bureau de l'Assemblée des directeurs d'IUT – Table ronde du 1<sup>er</sup> avril 2009).

### Déspecialiser la première année de licence autour des grands secteurs de formation de l'enseignement supérieur.

**mise en œuvre rentrée 2012**

#### Constat : Un taux d'échec ahurissant à l'université

- ➔ Sur 100 bacheliers inscrits en première année de licence, 53 obtiendront leur licence en 3 ans ou 4 ans. Ce taux d'échec s'explique par le fossé qui sépare les méthodes de travail au lycée et à l'université (autonomie, taux d'encadrement,...) et par l'échec de l'orientation. Avec un taux d'échec « classique » nous atteindrions sans difficulté les objectifs de Lisbonne et nous limiterions le scandale des abandons sans diplôme.
- ➔ Si l'on estime que les deux dernières années du lycée sont des années de préparation à l'enseignement supérieur, le rapprochement culturel entre les deux niveaux de formation pourrait être favorisé par la mise en place, à l'université, d'un parcours de spécialisation progressive, pendant de celui qui a été suivi au lycée.
- ➔ La spécialisation en première année universitaire est sans rapport avec les besoins des entreprises ou des administrations. Il est surprenant de demander à un jeune de 18 ans qui vient de sortir du lycée s'il peut raisonnablement choisir une orientation pour trois ans sans connaître les matières choisies.

#### Préconisation : une première année pluridisciplinaire

- ➔ La réforme de la première année d'études de médecine est prévue par une proposition de loi qui est en cours de discussion<sup>(13)</sup>. En prévoyant d'instaurer une première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, sage-femme et pharmacie), ce texte poursuit trois objectifs qui se renforcent les uns les autres : ouvrir le maximum de choix de parcours aux étudiants, développer une culture commune chez les futurs acteurs d'un même secteur d'activité (en l'espèce, celui la santé) et réduire le nombre de redoublements à l'issue de la première année.
- ➔ Toutes les L1 pourraient être organisées sur le même modèle en réunissant les grands champs disciplinaires du supérieur : les disciplines juridiques, économiques et de gestion - les lettres et sciences humaines et sociales - les sciences et technologies.<sup>(14)</sup>
- ➔ La spécialisation intervient en deuxième année de Licence.
- ➔ Cette réforme doit s'accompagner d'un meilleur encadrement en première année en utilisant notamment les professeurs agrégés.

<sup>13</sup> Proposition de loi portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants, adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2008, puis par le Sénat le 11 février 2009.

<sup>14</sup> On rappellera que ces secteurs de formation ont été définis par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.